

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION
ADMINISTRATIVE du C.C.A.S

Séance du 15 mars 2021

Date de convocation : 03/03/2021

Membres en exercice : 17

Membres présents : 13

Membres votants : 13

L'an deux mille vingt et un, le 15 mars à 18h00, la commission administrative du Centre communal d'Action Sociale, légalement convoquée, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge MERCADIE.

Etaient présents : Mesdames Mauricette THIERRY, Micheline DESBOIS, Ghislaine CORJON, Sophie BOUGRAS, Annie VADENNE, Madeleine FRANCHINA, Amélie GUILLY, Murielle HODEAU et Messieurs Alain PARREAU, Serge MERCADIE, Jean-Marie POIRIER, Jean-Louis PROUST et Sylvain COUTANT formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) : Mesdames Corinne GILLES, Marie-France MEUNIER, Messieurs Philippe THIERRY, Andreï TODEA

Secrétaire de séance : Madame Annie VADENNE

**PARTICIPATION SEJOURS ŒUVRES UNIVERSITAIRES
DECADE DES NON-PARTANTS
ETE 2021**

Les Œuvres universitaires du Loiret proposent aux enfants qui ne partent **jamais** en vacances, des séjours pour l'été prochain. Son financement est assuré conjointement par la Caisse d'Allocations Familiales, l'Œuvre Universitaire, les communes et les familles.

Le Président précise que le coût restant à la charge de la commune et de la famille est de :

115 € pour INGRANNES, 145 € pour un séjour de 7 ou 8 jours, 195 € pour un séjour de 12 jours

Il propose que le C.C.A.S. en prenne une partie en charge.

La commission administrative, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de fixer la participation du CCAS en fonction du quotient familial et de la destination comme suit :

Quotient Familial	INGRANNES : 115 €	Séjour 7 ou 8 jours : 145 €	Séjours 12 jours : 195 €
	Participation CCAS	Participation CCAS	Participation CCAS
0 à 349	95 €	95 €	120 €
350 à 549	75 €	75 €	100 €
550 à 710	60 €	60 €	75 €

PRECISE que les familles doivent bénéficier de l'aide aux temps libres de la CAF.

AUTORISE le Président à régler les dépenses correspondantes.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2021.

Fait et délibéré en séance les jours mois et an susdits

Le Président
Serge MERCADIÉ